

2020

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ PARTNERS ASSURANCES SA



SOMMAIRE

1	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	7
A.	ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	8
B.	RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	10
C.	RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	12
D.	RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	12
E.	AUTRES INFORMATIONS	12

2	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13
A.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
B.	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	17
C.	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	18
D.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	21
E.	FONCTION D'AUDIT INTERNE	23
F.	FONCTION ACTUARIELLE	24
G.	SOUS-TRAITANCE	25
H.	AUTRES INFORMATIONS	25

3	PROFIL DE RISQUE	27
A.	INTRODUCTION	28
B.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	28
C.	RISQUE DE MARCHÉ	29
D.	RISQUE DE CRÉDIT	31
E.	RISQUE DE LIQUIDITÉ	32
F.	RISQUES OPÉRATIONNELS	33
G.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	34
H.	AUTRES INFORMATIONS	34

4	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	35
A.	ÉVALUATION DES ACTIFS	36
B.	ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	38
C.	ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	41
D.	MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE	42
E.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	42

5	GESTION DU CAPITAL	43
A.	FONDS PROPRES	44
B.	SCR ET MCR	47
C.	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	48
D.	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	48
E.	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	48
F.	AUTRES INFORMATIONS	48

6	ANNEXES	49
----------	----------------	-----------

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

PARTNERS
ASSURANCES SA

2 0 2 0

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, Partners Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes relatives à l'activité et aux résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet de Partners Assurances SA : <https://www.partners.be/fr/>.

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ACS : Aide à la complémentaire santé

ALM : *Asset & Liability Management* – Gestion actif-passif

ANC : Autorité des normes comptables

BE : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

CRC : Comité de la réglementation comptable

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'intérêt économique

IAS/IFRS : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

LFR : Loi de finances rectificative

MCR : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

PCA : Plan de continuité d'activité

PPE : Provision pour participation aux excédents

PRA : Plan de reprise d'activité

QRT : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

Santé NSLT : Risques santé similaires à la non-vie

Santé SLT : Risques santé similaires à la vie

SCI : Société civile immobilière

SCR : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

SFCR : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux annuel garanti

UC : Unités de compte

VA : *Volatility Adjustment* – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué (UE) 2015/35, Partners Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué (UE) 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes relatives à l'activité et aux résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société Partners Assurances SA est une société anonyme à conseil d'administration de droit belge. Sa direction effective est assurée par le comité de direction. La société respecte la réglementation relative aux responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

Partners Assurances SA est une filiale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après dénommé « GACM SA »), société française de groupe d'assurance du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette appartenance au GACM SA a conduit à la mise en place d'un fonctionnement transverse et cohérent permettant à Partners Assurances SA de bénéficier de la structure opérationnelle et organisationnelle en place au sein du groupe, notamment formalisé par une convention de sous-traitance. Partners Assurances SA bénéficie également des services des entités spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière d'informatique et d'archivage. À ce titre, elle a conclu des conventions de sous-traitance avec Euro-Information et Euro TVS.

Ces interactions avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale se manifestent à divers niveaux et ont été construites pour permettre à la société de disposer d'un processus décisionnel autonome et d'une organisation respectueuse de la réglementation belge, européenne et assurantienne.

Faits marquants

Nouvelle stratégie de développement

En 2020, Partners Assurances SA a posé les jalons d'une nouvelle stratégie de distribution de ses produits d'assurance. Dans le réseau Partners, une démarche multicanal a été initiée avec la création d'un centre de gestion commercial qui réceptionne les appels des clients et qui a pour objectif de fournir un accompagnement téléphonique lors de la vente à distance. Avec cet appui du centre de gestion, les agences sont plus efficaces. Elles ont également été rendues plus autonomes avec l'amélioration des outils. Le partenariat avec le réseau bancaire Beobank a par ailleurs été renforcé, au travers d'actions de formation et d'un meilleur accompagnement du réseau par le service de gestion de Partners Assurances SA.

Afin de soutenir ces changements et d'améliorer la qualité de service rendu aux clients, l'organisation et le management de la société ont été revus.

Impacts de la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu des répercussions sur l'activité et les résultats de Partners Assurances SA en 2020.

Les nombreuses mesures de confinement mises en place à partir du printemps 2020 ont entraîné des périodes de fermeture des agences du réseau de Partners Assurances SA et un fonctionnement depuis septembre uniquement sur rendez-vous. Les agences du réseau Beobank sont restées ouvertes mais ont également accueilli les clients exclusivement sur rendez-vous. Malgré ces freins, le portefeuille de la société est en hausse de 2,3 % en 2020 par rapport à 2019.

Par ailleurs, la société a appliqué les mesures sanitaires gouvernementales afin de permettre une protection maximale des collaborateurs tout en garantissant leur mission de services essentiels. Ce dispositif s'est notamment matérialisé par des mesures concernant le port du masque, le respect des règles de distanciation physique, ainsi que par la généralisation du télétravail.

Activité et résultats

Partners Assurances SA développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurance dommages destinée principalement à une clientèle de particuliers sur le marché belge. Elle assure également la couverture chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs de la société NELB SA, vendus par le réseau Beobank.

Le chiffre d'affaires de Partners Assurances SA enregistre une progression de 3,1 % en 2020 et s'élève à 57 803 milliers d'euros, porté principalement par le développement dynamique des produits habitation dans le réseau Beobank. La part de chiffre d'affaires apporté par le réseau Beobank poursuit sa croissance et représente 18,8 % du total en 2020, contre 13,3 % en 2019.

Le résultat net s'élève à 19 milliers d'euros à fin 2020, contre 275 milliers d'euros en 2019.

Perspectives

Les axes prioritaires pour 2021 concernent le développement et l'amélioration de la qualité des services proposés aux clients par la société. Les services numériques seront développés, avec l'ouverture d'espaces clients numériques et la possibilité d'établir et de souscrire des devis en ligne. La relation avec les clients en points de vente sera également améliorée par la possibilité de consulter les sinistres dans les réseaux, renforçant ainsi l'autonomie des agences.

Le modèle de bancassurance sera également renforcé en optimisant les synergies avec le réseau Beobank et en intensifiant la dynamique commerciale pour conquérir de nouveaux clients assurance et fidéliser ainsi les clients bancaires de ce réseau.

En outre, au cours du second semestre 2021, l'ensemble des collaborateurs des entités belges (Partners Assurances SA, NELB et Beobank) seront regroupés sur un même site, moderne et collaboratif, permettant de renforcer la proximité et les synergies de l'ensemble des métiers.

Profil de risque

La société est principalement exposée aux risques de souscription d'assurance non-vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société s'établit à 252 % au 31 décembre 2020, contre 275 % au 31 décembre 2019.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 31 707 milliers d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 12 567 milliers d'euros.

Le SCR profite d'un bénéfice de diversification estimé à 4 557 milliers d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés aux :

- SCR de souscription non-vie, au travers notamment des provisions techniques de la branche « responsabilité civile automobile » ;
- SCR de marché, dont la majorité est liée au risque actions.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	8	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	12
1. Informations juridiques	8	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	12
2. Situation de la société au sein du groupe	9	E. AUTRES INFORMATIONS	12
3. Activité de la société	10		
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	10		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	10		
2. Analyse de la performance de souscription	11		

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée Partners Assurances SA est une société anonyme d'assurance de droit belge.

Les comptes annuels statutaires, en normes belges, sont établis dans le respect des règles édictées par l'arrêté royal du 17 novembre 1994 modifié par l'arrêté royal du 1^{er} juin 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance : principe de prudence, de sincérité et de bonne foi, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par ces mêmes textes. Les règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et plus généralement à la réglementation européenne et belge en vigueur.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, Partners Assurances SA est soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique – BNB – qui est l'organe de supervision belge de la banque et de l'assurance (BNB, Boulevard de Berlaimont, 14 – 1000 Bruxelles) et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA, Rue du Congrès, 12-14 – 1000 Bruxelles).

Partners Assurances SA est une entité du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM SA) dont le siège social est établi en France.

Le GACM SA est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR – qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4, place de Budapest – 75436 Paris).

b. Auditeur externe de l'entreprise

Partners Assurances SA est dotée d'un commissaire réviseur :

- Le cabinet KPMG Belgique, Luchthaven Brussel Nationaal 1 K – 1930 Zaventem (Belgique).

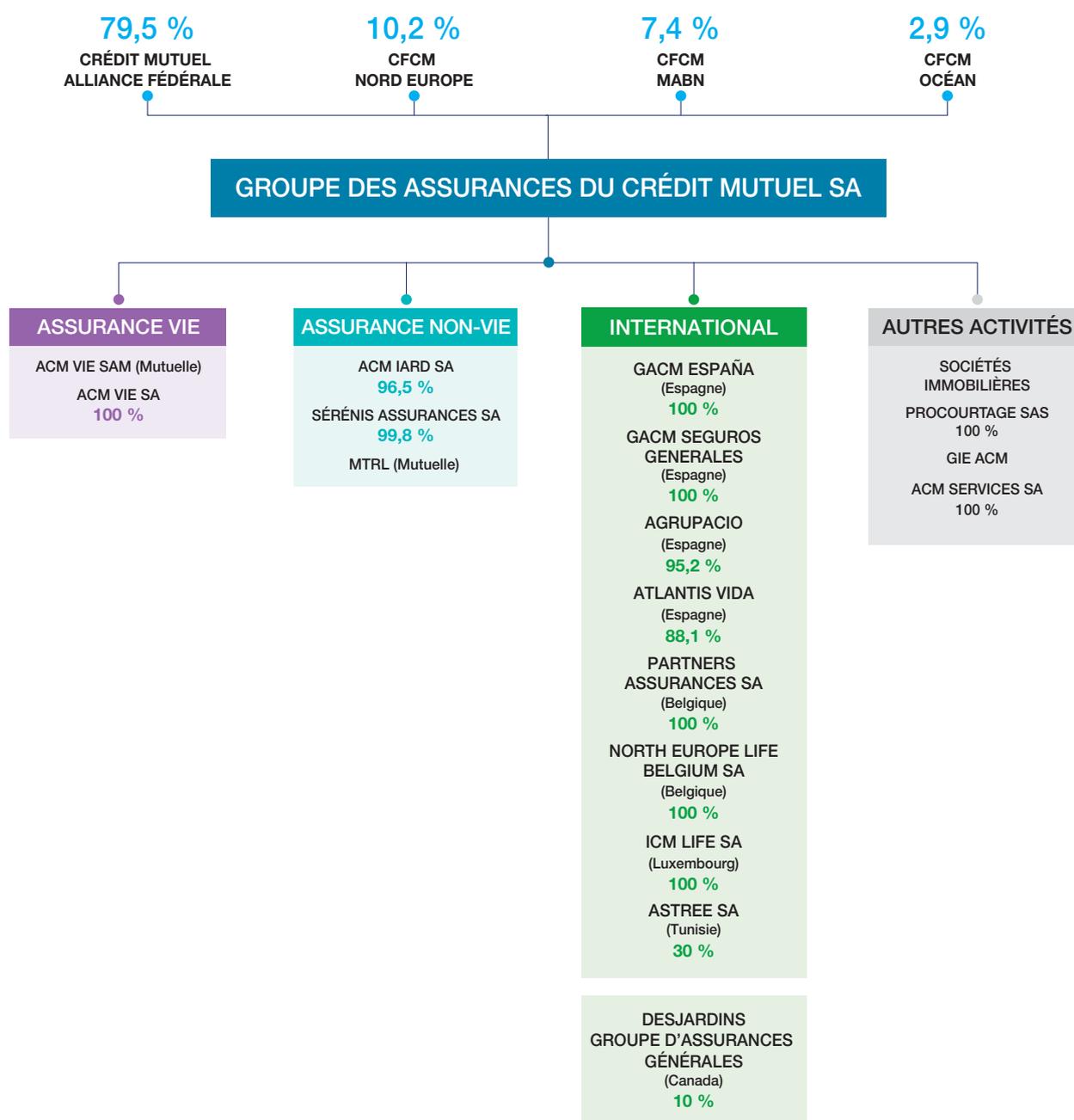
2. Situation de la société au sein du groupe

a. Actionnariat

Partners Assurances SA est détenue à hauteur de 100 % par le GACM SA et ses filiales (ACM IARD SA et ACM VIE SA), dont les sièges sociaux sont situés 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg (France).

b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA

ACTIONNARIAT



Le GACM SA, entité consolidante de Partners Assurances SA, est une société holding d'assurance qui consolide notamment les entités d'assurance de droit français suivantes :

- ACM VIE SA, société anonyme d'assurance vie ;
- ACM IARD SA et Sérénis Assurances SA, sociétés anonymes d'assurance IARD ;
- ACM VIE SAM, société d'assurance mutuelle ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle les sociétés d'assurance ou de réassurance suivantes :

- en Belgique : North Europe Life Belgium SA, société d'assurance vie ;
- en Espagne : GACM ESPAÑA, S.A.U. ;
- au Luxembourg : ICM LIFE SA société d'assurance vie.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

3. Activité de la société

Partners Assurances SA développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurance dommages destinée principalement à une clientèle de particuliers sur le marché belge.

Elle assure également la couverture chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs de la société NELB SA, vendus par le réseau Beobank.

La distribution des produits est réalisée au travers du réseau d'agences Partners appartenant à la société. Les produits automobile, habitation et responsabilité civile sont également commercialisés par l'intermédiaire du réseau de distribution de Beobank, lequel se compose de ses propres agences, d'agents indépendants et de courtiers.

Partners Assurances SA est détentrice des agréments suivants :

- Branche 1a – Accidents ;
- Branche 2 – Maladie ;
- Branche 3 – Corps de véhicules terrestres ;
- Branche 8 – Incendie et éléments naturels ;
- Branche 9 – Autres dommages aux biens ;
- Branche 10a – Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs ;
- Branche 13 – Responsabilité civile générale ;
- Branche 16 – Pertes pécuniaires diverses ;
- Branche 17 – Protection juridique.

Sur l'exercice 2020, la société Partners Assurances SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance des frais médicaux (1) ;
- assurance de protection du revenu (2) ;
- assurance de responsabilité civile automobile (4) ;
- autre assurance des véhicules à moteur (5) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens (7) ;
- assurance de responsabilité civile générale (8) ;
- assurance de protection juridique (10) ;
- assurance pertes pécuniaires diverses (12), avec NELB SA et Beobank ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34).

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2020				Total général
	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Autres lignes d'activité	
Primes acquises brutes 2020	25 472	13 720	10 356	7 822	57 371
Charges de sinistres brutes 2020	23 822	10 229	6 228	1 324	41 604
Charges des autres provisions techniques brutes 2020	0	0	0	344	344
Frais engagés 2020	8 355	5 456	4 477	3 964	22 251

31/12/2019

(en milliers d'euros)	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Autres lignes d'activité	Total général
Primes acquises brutes 2019	25 965	13 620	8 963	7 931	56 480
Charges de sinistres brutes 2019	16 655	11 165	4 290	2 605	34 716
Charges des autres provisions techniques brutes 2019	- 652	350	0	368	66
Frais engagés 2019	8 625	6 022	3 448	3 901	21 996

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

NB : la variation de la provision pour risques en cours a été reclassée dans les primes acquises en 2020.

Primes acquises brutes

Les primes acquises s'élèvent à 57 371 milliers d'euros, en hausse de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent (y compris variation de la provision pour risques en cours).

La croissance des primes acquises brutes de réassurance est principalement portée par la ligne d'activité assurance incendie et autres dommages aux biens qui augmente de 15,5 %, en lien avec les performances commerciales de la branche habitation du réseau Beobank.

Charges des sinistres brutes

La charge des sinistres brute de réassurance a augmenté de 19,8 % entre 2019 et 2020 (+ 6 888 milliers d'euros). Cette hausse s'explique principalement par la constatation de malis sur la ligne d'activité « Assurance de RC automobile », qui ne sont pas compensés par l'allègement de la charge de sinistres de l'exercice courant, lié à la forte baisse de la circulation lors des périodes de confinement.

Frais engagés

Les dépenses et frais engagés s'élèvent à 22 251 milliers d'euros en 2020, en hausse de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Au détail, les commissions versées atteignent 3 623 milliers d'euros, en hausse de 25,6 %, traduisant le dynamisme du réseau Beobank.

Les autres frais s'élèvent à 18 628 milliers d'euros, en baisse de 2,5 %. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des frais de développement commercial et des frais informatiques.

2. Analyse de la performance de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises brutes	57 371	56 781
Charges de sinistres (y compris frais de gestion)	- 46 628	- 39 162
Charges des provisions techniques	- 253	- 258
Solde de souscription	10 490	17 360
Solde financier	902	412
Frais d'acquisition et d'administration	- 17 445	- 17 671
Autres produits et charges techniques	826	- 5
Cessions en réassurance	5 340	- 274
Résultat technique net	113	- 178

Tableau établi sur la base des états financiers.

Le solde de souscription est en forte baisse (- 6 870 milliers d'euros), en raison notamment de malis réalisés en automobile sur des sinistres de survenances passées, et de l'augmentation de la charge liée aux événements naturels en habitation.

Le solde financier s'élève à 902 milliers d'euros à fin 2020, en hausse de 489 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2019 en lien avec l'indemnité de résiliation de bail sur immeuble reçue en 2020 et avec la comptabilisation de provisions pour dépréciation durable plus importantes en 2019.

Les portefeuilles automobile et habitation sont réassurés depuis 2007 par ACM IARD SA. À l'origine cédé en quote-part à 100 %, ce taux a été abaissé à 90 % à compter de la survenance 2018. Le résultat de cession est en faveur de la société à hauteur de 5 340 milliers d'euros, contre un résultat de cession en faveur des réassureurs à fin décembre 2019 (- 274 milliers d'euros). Cette variation est la conséquence de la baisse du solde de souscription avant réassurance de la société.

Le résultat technique net ressort à 113 milliers d'euros, contre - 178 milliers d'euros l'an passé.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2020 se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	2020					Total	2019	Évolution 2020/2019
	Obligations	Actions et fonds	Dépôts et prêts	Immobiliers	Autres produits et charges			
Revenus nets	503	144	- 20	550	- 118	1 058	1 092	- 3,0 %
Plus et moins-values	44	- 104	0	0	0	- 60	- 82	NA
Provisions pour dépréciation	0	- 97	0	0	0	- 97	- 597	NA
■ dotations	0	- 220	0	0	0	- 220	- 731	
■ reprises	0	123	0	0	0	123	133	
Produits financiers	547	-57	- 20	550	- 118	901	412	118,8 %

Les produits financiers nets de l'exercice 2020 s'élèvent à 901 milliers d'euros, contre 412 milliers d'euros en 2019, soit une hausse de 118,8 %.

La baisse des revenus nets avant plus et moins-values et dotation des provisions pour dépréciation (- 3 %) s'explique :

- par la dilution du rendement du portefeuille obligataire qui fait suite à un contexte de taux durablement bas ;
- par la baisse des dividendes perçus en 2020 sur les actions et fonds en raison du contexte économique dégradé.

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat technique net	113	- 178
Produits financiers sur fonds propres	0	0
Autres produits et charges non techniques	- 42	463
Impôts	- 51	- 9
Résultat net	19	275

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

Le conseil d'administration du 20 novembre 2019 a confié la gestion journalière de Partners Assurances SA à Mme Mieke Janssens.

Une convention de prestation de services a été conclue entre Partners Assurances SA et Mme Mieke Janssens et a été approuvée par ledit conseil.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	21
1. Structure de la gouvernance	14	1. Organisation générale	21
2. Politique et pratiques de rémunération	16	2. Objectifs	21
3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et prêts, crédits et contrats d'assurance aux dirigeants	16	3. Dispositif de contrôle interne	22
		4. Dispositif de <i>compliance</i>	22
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	17	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	23
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise	17	1. Indépendance	23
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	17	2. Objectivité	23
		3. Fonctionnement	23
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	18	4. Planification de l'activité	24
1. Politique spécifique par risque	18	5. Déroulement d'une mission	24
2. Organisation du système de gestion des risques	20	F. FONCTION ACTUARIELLE	24
		G. SOUS-TRAITANCE	25
		H. AUTRES INFORMATIONS	25

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Conformément aux exigences issues de la directive Solvabilité II, Partners Assurances SA a mis en place des règles de bonne gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités au service d'un système efficace de gestion des risques.

L'organisation structurelle de Partners Assurances SA favorise une gestion efficace et prudente grâce à la distinction clairement opérée entre la direction effective et le contrôle exercé sur cette direction.

La gouvernance de la société s'articule autour de :

- son assemblée générale ;
- son conseil d'administration ;
- son comité de direction ;
- son délégué à la gestion journalière ;
- sa structure opérationnelle ;
- ses responsables des fonctions de contrôle indépendantes.

a. L'assemblée générale

Partners Assurances SA est actuellement détenue directement ou indirectement à 100 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, société de groupe d'assurance de droit français au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances, appartenant au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une action est détenue par la société ACM VIE SA et une autre action par ACM IARD SA.

b. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est en charge de la détermination de la stratégie générale de l'entreprise, de la politique de risques et d'intégrité et de la surveillance des activités de l'entreprise.

Au 31 décembre 2020, il est présidé par M. Pierre Reichert et se compose de sept membres ⁽¹⁾, répartis entre administrateurs exécutifs et administrateurs non exécutifs. Cette composition est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances.

Les administrateurs non exécutifs disposent tous d'une longue expérience dans l'administration et la gestion de sociétés régulées dans le domaine financier et/ou de l'assurance. Ils possèdent de ce fait une connaissance approfondie des domaines dans lesquels ils interviennent.

Les administrateurs exécutifs possèdent l'expérience nécessaire en matière de gestion d'entreprises et des activités d'assurance.

En sa qualité d'organe de pilotage de la stratégie de Partners Assurances SA, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Le conseil d'administration est en charge notamment :

- de la détermination des objectifs de l'entreprise (notamment en ce qui concerne la politique commerciale) ;
- de la définition des grands axes de la structure organisationnelle et de la structure de contrôle interne ;
- de la validation des principales politiques (notamment la politique de risques et les politiques en matière de gouvernance) et principaux *reportings* prudentiels de l'entreprise ;
- de la surveillance des activités (en particulier surveillance des décisions prises par le comité de direction) et de l'évaluation régulière du système de gouvernance de Partners Assurances SA ;
- de prendre connaissance des éventuels constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de Partners Assurances SA, de la BNB, de la FSMA, du réviseur d'entreprises, et de veiller à ce que le comité de direction prenne les mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences.

Il se réunit en fonction du calendrier juridique et financier et chaque fois que son intérêt l'exige sur convocation du président.

Les attributions et les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont également précisées dans un règlement intérieur qui édicte les règles relatives :

- à sa composition ;
- à ses réunions ;
- à ses attributions ;
- aux membres du comité de direction ;
- à la rémunération.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, Partners Assurances SA n'atteignait pas les seuils fixés par l'article 52 §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance et n'a donc pas constitué de comités d'audit et des risques.

Elle en a toutefois confié l'exercice des missions à son conseil d'administration.

(1) L'assemblée générale du 17 mars 2021 a procédé à des modifications dans la composition du conseil d'administration de Partners Assurances sous réserve de l'accord de la BNB. Il est ainsi composé de huit membres.

c. Le comité de direction

Conformément à la législation assurantienne belge, le conseil d'administration a mis en place un comité de direction en charge de la direction effective de la société afin d'assurer une séparation adéquate avec la fonction de contrôle incombant au conseil d'administration.

Le comité de direction assure :

- la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration et la direction des activités ;
- la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- la mise en place, le suivi et l'évaluation d'une structure organisationnelle et opérationnelle ;
- la mise en œuvre de la politique d'intégrité définie par le conseil d'administration ;
- le *reporting* qui relève de ses compétences au conseil d'administration et à la BNB.

Les attributions et les règles de fonctionnement du comité de direction sont également précisées dans un règlement intérieur qui édicte les règles relatives :

- à sa composition ;
- à ses réunions ;
- à ses attributions ;
- aux administrateurs ;
- à la rémunération.

d. Le délégué à la gestion journalière

La gestion journalière de Partners Assurances SA est confiée à Mme Mieke Janssens.

e. La structure opérationnelle

La structure opérationnelle est composée :

- des équipes de production (Gestel), de gestion des sinistres (Constatel et Corpo) et d'indemnisation (cellule juridique) qui entretiennent un lien fonctionnel avec leurs homologues du GACM SA ;
- du réseau commercial responsable du développement commercial de la société ;
- des fonctions supports.

Les membres du comité de direction agissent de concert sur toutes les questions importantes à l'aide du *reporting* effectué par l'encadrement journalier, en particulier dans les domaines suivants : la gestion de la production, la gestion des sinistres, le développement commercial, la comptabilité, les ressources humaines, les relations avec les institutions représentatives du personnel.

f. Les responsables des fonctions de contrôle indépendantes

Partners Assurances SA s'est dotée de fonctions de contrôle indépendantes renforçant la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

Par application du principe de proportionnalité et dans un souci de cohérence et d'efficacité, Partners Assurances SA sous-traite au 31 décembre 2020 les fonctions audit interne, gestion des risques et actuarielle ⁽¹⁾ auprès d'ACM IARD SA.

En effet, ACM IARD SA est dotée de responsables de fonctions de contrôle indépendantes, salariés du GIE ACM. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble des structures du Groupe des Assurances Crédit Mutuel dont ACM IARD SA est une filiale, ce qui permet une harmonisation et une meilleure cohérence de leurs actions tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Par ailleurs, afin de pourvoir temporairement au remplacement du responsable de la fonction de conformité démissionnaire et en attendant un recrutement à compter du 1^{er} janvier 2021, la fonction de conformité a été sous-traitée à Compliance4Business, cabinet belge de consulting dans le domaine de la conformité.

Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions de contrôle indépendantes s'appuient sur des compétences techniques acquises dans le cadre de leur cursus et à l'occasion de formations régulières. Ils bénéficient également de l'expérience professionnelle développée au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, laquelle leur permet une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes activités.

Enfin, ils s'appuient sur des équipes composées de personnes disposant des diplômes nécessaires et de compétences suffisantes pour permettre la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et de moyens techniques leur permettant de mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions de contrôle indépendantes sont hiérarchiquement rattachés à un membre du comité de direction auquel ils peuvent directement remonter toute information utile.

Ils bénéficient d'un accès direct au conseil d'administration le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire.

Le fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil d'administration. Il reçoit des rapports sur leurs missions, est informé des conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et des propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

(1) À compter du 17 mars 2021 et sous réserve de l'accord de la BNB, la fonction actuarielle ne sera plus sous-traitée.

2. Politique et pratiques de rémunération

La société Partners Assurances s'inscrit dans le respect de la politique de rémunération du GACM SA, laquelle s'inscrit dans la politique de rémunération générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du groupe et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

Dans ce cadre, le GACM SA et ses entités d'assurance ont adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social. Les principes de rémunération sont développés dans une politique dédiée qui a été adoptée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et ses entités d'assurance.

La politique de rémunération de Partners Assurances SA est au service d'une gestion saine, durable et efficace et n'encourage nullement la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par l'assureur.

Partners Assurances SA s'interdit ainsi tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment des aspects sociaux et environnementaux ou de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations de la société.

Partners Assurances SA privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes portées par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont elle fait partie.

La rémunération des salariés de Partners Assurances SA est définie par référence au barème sectoriel et conformément aux règles légales et conventions sectorielles.

Ainsi, les rémunérations des salariés sont fixes. Elles sont déterminées le plus justement possible en tenant compte des impératifs légaux, du marché de l'emploi et des capacités des personnes. Le système de rémunération ne comporte ni distribution de *stock options*, ni attribution d'actions gratuites ou à prix réduit, ni part variable de rémunération.

Toutefois, des primes au mérite peuvent être accordées ponctuellement, dans le respect de la législation en vigueur. L'attribution éventuelle de telles primes relève de la compétence :

- de l'assemblée générale pour les membres du conseil d'administration ;
- du conseil d'administration pour les membres du comité de direction ;
- du comité de direction pour les commerciaux et les autres collaborateurs.

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion financière, le GACM SA et ses entités d'assurance ont mis en place une politique d'investissement durable permettant une prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, limitant ainsi les externalités négatives liées à ses investissements.

En application du principe de proportionnalité, Partners Assurances SA a décidé de ne pas créer de comité des rémunérations *ad hoc* et de faire exercer les fonctions de ce comité par son conseil d'administration à compter du 20 novembre 2019. Un courrier d'information a été communiqué à la BNB le 11 mars 2020.

Auparavant, Partners Assurances SA se référait au comité de rémunération établi au niveau de sa société faitière, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et prêts, crédits et contrats d'assurance aux dirigeants

Néant.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique de compétence et d'honorabilité, revue annuellement, a été mise en place au sein de la société Partners Assurances SA.

Cette politique décrit le champ de l'exigence de compétence et d'honorabilité et les modalités d'évaluation par l'entreprise et les autorités de contrôle belges pour les personnes suivantes :

- membres du conseil d'administration ;
- membres du comité de direction ;
- responsables des fonctions de contrôle indépendantes et leur personne-relais responsable.

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Partners Assurances SA s'assure que les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante y compris la personne-relais responsable disposent en permanence de l'expertise *Fit* et de l'honorabilité *Proper* nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle et collective.

L'appréciation des compétences collectives porte notamment sur les points suivants :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers ;
- la stratégie d'entreprise et le modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- le cadre et les exigences réglementaires.

L'entreprise est attachée à disposer de membres du conseil d'administration, du comité de direction et de responsables d'une fonction de contrôle indépendante, y compris la personne-relais responsable, justifiant de la plus haute honnêteté et intégrité personnelle. À cet effet, les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes de Partners Assurances SA, y compris la personne-relais responsable, sont assujettis au respect du recueil de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Partners Assurances SA veille également au respect des règles de compétence et d'honorabilité en cas de sous-traitance d'une fonction de contrôle indépendante. L'entreprise procède à la désignation d'une personne-relais responsable de la fonction de contrôle sous-traitée en son sein qui possède les connaissances nécessaires afin de soumettre à un examen critique les prestations du délégataire.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées notamment dans le respect des articles 258 et 273 du règlement délégué (UE) 2015/35 du 10 octobre 2014 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance, et de la circulaire NBB_2018_25 du 18 septembre 2018 ainsi que de la circulaire « Coupole » NBB_2016_31 du 5 juillet 2016 actualisée le 5 mai 2020, et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

La compétence, l'expérience et l'honorabilité de la personne sont évaluées régulièrement par l'entreprise et également par les autorités de contrôle et notamment, préalablement à sa nomination ou au renouvellement de sa fonction, mais également de manière permanente.

En effet, tout au long de l'exercice de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante s'attacheront à répondre en permanence aux exigences de compétences requises pour l'exercice de la fonction assumée notamment en suivant des formations.

L'examen de la compétence et de l'honorabilité se fonde sur leur parcours professionnel tel que décrit dans un *curriculum vitae*, un extrait de casier judiciaire et/ou une déclaration de non-condamnation et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de leur honorabilité personnelle et professionnelle.

Après des autorités de contrôle belges, Partners Assurances SA complète un formulaire standard prévu par la BNB détaillant les exigences attendues en vue de l'agrément de la personne concernée ⁽¹⁾.

Afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des responsables de fonctions de contrôle indépendantes y compris la personne-relais, il est prévu une nouvelle évaluation si des faits nouveaux ou des circonstances justifient la conduite d'un réexamen.

Ainsi l'entreprise s'assure que les personnes concernées remplissent les exigences d'honorabilité pendant toute la durée de leurs fonctions.

(1) Pour la fonction de contrôle indépendante de compliance, un dossier à l'attention de la FSMA est également complété.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés et assurer la continuité d'activité ;
- protéger la solvabilité ;
- développer l'activité tout en protégeant les fonds propres engagés par les actionnaires ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable de Partners Assurances SA.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risques que l'entité souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le suivi du cadre d'appétence au risque et l'analyse de l'ORSA, menés annuellement, permettent notamment d'étudier si les limites d'appétence au risque fixées sont respectées à une date donnée ainsi que dans un scénario prospectif central et dans des scénarios adverses.

La fonction de contrôle indépendante sous-traitée gestion des risques est en charge d'animer le dispositif de gestion des risques. Avec la personne-relais responsable, il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la conformité des projets de développement dans leur ensemble à l'appétence au risque fixée par le conseil d'administration de Partners Assurances SA.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

1. Politique spécifique par risque

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques, pour partie sous-traitée aux équipes du GACM SA, s'articule autour des piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;

- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe S2 qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction de contrôle indépendante actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques et la personne-relais responsable.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- l'unité allocation d'actifs, qui définit en lien avec le service de gestion actif-passif (ou ALM) les allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de concentration, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

C. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et le *reporting* Solvabilité II constituent un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités, comme notamment Partners Assurances SA. Le processus qualité des données mises en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptés et fiables.

La gestion de la qualité des données de Partners Assurances SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données est ainsi créé, géré et contrôlé dans le système d'information de Partners Assurances SA ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, Partners Assurances SA s'est dotée d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les pôles métiers qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun en grande partie aux différentes entités du GACM SA. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les *process* sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM SA, Partners Assurances SA et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée. Il est mis à jour de façon régulière par les managers fonctionnels et techniques, sous la responsabilité des propriétaires de données auxquels ils sont rattachés ;
- un dispositif mensuel d'évaluation continue de la qualité des données basé sur des contrôles automatiques synthétisés dans des tableaux de bord par branche. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués mensuellement au sein des portails de contrôle interne. Ceux qui ne vérifient pas les seuils d'acceptabilité sont analysés et justifiés par les managers fonctionnels et techniques et, si nécessaire, des plans d'action sont établis afin d'engager des travaux de remédiation ;

- une démarche d'amélioration permanente, notamment au travers du groupe de travail permanent qui réunit tous les deux mois l'ensemble des managers fonctionnels et techniques. Ses conclusions sont restituées aux propriétaires des données lors des comités qualité des données métiers (semestriels).

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord de contrôle, l'analyse des éventuelles anomalies et leurs impacts sur les engagements, les plans d'action et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction de contrôle indépendante actuarielle.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Partners Assurances SA dispose d'une organisation spécialement dédiée à la *compliance*. La gestion des risques de *compliance* fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de *compliance*. La fonction de contrôle indépendante gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité ainsi que de la validation par la fonction *compliance* de tout nouveau produit d'assurance.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par leur fréquence ou leur gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés via un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe des Assurances Crédit Mutuel, sert à la construction de bases historiques de pertes et permet une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du groupe qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe des Assurances Crédit Mutuel afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Des plans de continuité d'activité (PCA) sont déclinés pour les scénarios :

- d'indisponibilité totale des locaux ;
- d'indisponibilité des moyens humains ;
- d'indisponibilité de l'informatique ;

et doivent prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :

- de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure ;
- d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise ;
- de déterminer le service minimum à apporter au client.

En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les risques de gravité et de fréquence rare sont appréhendés *via* des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (Covid-19), les PCA ont été activés avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la résilience de la compagnie.

d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA. Elle propose les scénarios de *stress tests* à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque.

Ces travaux sont transcrits dans un rapport annuel, ou dans un rapport *ad hoc* complémentaire à chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation à la direction effective puis aux administrateurs qui doivent en valider les conclusions.

2. Organisation du système de gestion des risques

Le GACM SA dispose d'un service gestion des risques respectueux de l'ensemble des dispositions de la réglementation en vigueur dont l'expertise et la compétence sont mises à disposition de la société Partners Assurances SA au moyen notamment de la convention de sous-traitance.

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du groupe auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^e niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3^e niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration ainsi qu'à la direction effective, qui en confie la coordination à la fonction gestion des risques.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie Partners Assurances SA s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein du GACM SA. Le contrôle permanent de Partners Assurances SA est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers du GACM SA.

1. Organisation générale

Partners Assurances SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :



Les contrôles de 1^{er} niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

Les contrôles de 2^e niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels.

Les contrôles de 3^e niveau

Partners Assurances SA ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée, par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, elle a recours au service d'audit interne du GACM SA.

La fonction de contrôle indépendante audit interne de Partners Assurances SA est assurée par le responsable de la fonction de contrôle indépendante audit interne du Groupe des Assurances Crédit Mutuel. Cette délégation est précisée dans la politique de sous-traitance de la compagnie. La fonction de contrôle indépendante audit interne rapporte directement à la personne-relais désignée au sein de Partners Assurances SA.

La politique d'audit interne de Partners Assurances SA s'inscrit dans la continuité et dans le respect des principes édictés dans la politique d'audit interne du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, notamment quant au positionnement de l'audit interne, son rôle, le périmètre de ses activités et son mode opératoire.

Le relais référent de la fonction de contrôle indépendante rend compte aux organes dirigeants (direction effective et comité d'audit) du résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de *management* des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation.

2. Objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de *management* appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus de la compagnie ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la compagnie est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La compagnie veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe des Assurances Crédit Mutuel.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la compagnie.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec le service conformité qui constitue une composante du système de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le Groupe des Assurances Crédit Mutuel a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe des Assurances Crédit Mutuel et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la compagnie et à s'assurer que les procédures de lutte contre le financement du terrorisme sont appliquées ;
- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour de la cartographie des risques ;
- activité de supervision des métiers et des habilitations liées au système d'information ;
- mise à jour du plan de contrôle.

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la compagnie soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

Le fonctionnement

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de contrôle interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du Groupe des Assurances Crédit Mutuel.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des services en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au moins une fois annuellement, le contrôle permanent rend compte à la direction effective du résultat du plan de contrôle et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

4. Dispositif de compliance

La compliance : un dispositif au service de l'entreprise et de la clientèle

La *compliance* a pour mission d'accompagner les services de l'entreprise aux fins que les activités soient déployées avec la meilleure sécurité juridique et dans le respect des règles de protection de la clientèle.

La *compliance* contrôle le respect de la législation, de la réglementation, des instructions de la direction ainsi que des engagements déontologiques qui régissent les activités.

Elle s'assure du déploiement d'une veille réglementaire et contribue à évaluer l'impact des textes.

Elle s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité.

Au travers de son action, la *compliance* sert donc les intérêts de l'entreprise, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle.

Les principaux domaines d'action

En application de la politique de *compliance* de l'entreprise et à la lumière des publications des autorités de contrôle du secteur de l'assurance, la *compliance* impulse et déploie les procédures et les actions qui contribuent à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- veiller au respect des règles en matière de distribution d'assurance et de sous-traitance ;

- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels la lutte contre le financement du terrorisme, la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des plaintes ;
- veiller au respect des règles en matière d'incompatibilité des mandats et/ou des règles fixées par le Code de déontologie de l'entreprise ;
- détecter et gérer les risques de conflits d'intérêts.

Contrôle et reporting

La compliance est un acteur du contrôle interne. Elle contribue, avec le contrôle permanent, au déploiement du plan de contrôle de l'entreprise.

Afin de permettre au comité de direction et au conseil d'administration d'apprécier la bonne maîtrise du risque de compliance, le *compliance officer* présente un rapport annuel d'activité.

Enfin, Partners Assurances SA étant une filiale du GACM SA, le *compliance officer* rapporte aussi auprès des corps de contrôle du groupe, lequel veille à une maîtrise consolidée des risques. Il établit à cette fin et à l'attention du groupe un reporting trimestriel d'activité.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction de contrôle indépendante audit interne de Partners Assurances SA est assurée par le responsable de la fonction de contrôle indépendante audit interne du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA). Cette délégation est précisée dans la politique d'audit interne et dans la politique de sous-traitance de la société. Une personne-relais de la fonction de contrôle indépendante audit interne est nommée au sein de Partners Assurances SA à laquelle sont rapportés les travaux menés, afin d'en évaluer la qualité. Le responsable de la fonction de contrôle indépendante, ainsi que la personne-relais sont soumis à l'approbation de l'autorité de contrôle du pays dans le quel l'activité est exercée, à savoir la Banque Nationale de Belgique (BNB) dans ce cas.

La fonction d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

La fonction d'audit interne est indépendante des entités opérationnelles et financières qu'elle est chargée de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte directement à la personne-relais désignée au sein de Partners Assurances SA. Le responsable de la fonction audit interne du GACM SA est rattaché directement au conseil d'administration de Partners Assurances SA. Il rapporte à ce dernier par l'intermédiaire du conseil d'administration se réunissant en qualité de comité d'audit et des risques, les résultats des contrôles effectués, l'état d'avancement du plan d'audit et la mise en œuvre des recommandations.

En cas de détection d'anomalies graves, le responsable de la fonction de contrôle indépendante audit interne peut également informer directement la Banque Nationale de Belgique (BNB), après avoir préalablement informé le comité de direction ou le conseil d'administration.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de la fonction audit interne du GACM SA de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

3. Fonctionnement

Le fonctionnement de l'activité d'audit interne est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil d'administration de Partners Assurances SA qui s'inscrit dans le prolongement de la politique d'audit interne du GACM SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit interne sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification de l'activité

La fonction d'audit interne établit et met en œuvre un plan d'audit triennal, basé sur une approche par les risques et tenant compte de l'ensemble des activités de Partners Assurances SA ainsi que des évolutions stratégiques attendues. Les missions d'audit sont définies dans le plan d'audit triennal de manière à ce que les risques identifiés soient couverts et permettent ainsi à Partners Assurances SA l'obtention d'une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan d'audit est communiqué annuellement à la BNB.

5. Déroulement d'une mission

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités de Partners Assurances SA et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques réalisées par le gestionnaire de risques et contribuent à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de Partners Assurances SA.

À l'issue de chaque mission, la fonction d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées. Ceux-ci seront intégrés dans la version définitive du rapport d'audit.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé au responsable du service concerné en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et la fonction d'audit interne, le rapport est transmis aux parties prenantes de la mission, à savoir les responsables du périmètre audité, ainsi que la personne-relais de la fonction de contrôle indépendante audit interne, le comité d'audit, le conseil d'administration de Partners Assurances SA et la direction effective le cas échéant.

Partners Assurances SA est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé à travers un outil de suivi dédié. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 59 de la loi Solvabilité II et dans la section 5.3 de la circulaire « Coupole » Système de gouvernance de la BNB en matière de système de gouvernance, les missions de la fonction actuarielle se déclinent comme suit :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- le contrôle de la conformité du calcul et du niveau des provisions techniques dans les comptes annuels sociaux ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;
- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Dans ce domaine, Partners Assurances SA ainsi que sa société sœur d'assurance vie NELB SA observent les orientations de leur société mère, le GACM SA : un éventuel recours à la sous-traitance doit prioritairement mobiliser les structures du groupe, pour une meilleure maîtrise des risques.

En application de cette ligne directrice, Partners Assurances SA a développé un partenariat étroit avec la société d'assurance non-vie française ACM IARD SA, filiale du GACM SA. Celle-ci fournit à Partners Assurances SA les fonctions de contrôle indépendantes de gestion des risques, d'actuariat et d'audit, ainsi qu'une prestation de gestion technique de portefeuilles, de gestion financière, de gestion comptable, de réassurance, de contrôle de gestion, de *reporting* réglementaire, de contrôle interne et d'assistance juridique.

Un partenariat étroit est également développé avec la société d'assurance NELB SA qui porte, avec Partners Assurances SA, l'activité d'assurance du GACM SA en Belgique.

NELB SA assure pour le compte de Partners Assurances SA la gestion du portefeuille chômage et hospitalisation. Également, les deux sociétés mettent en commun de nombreux services, à la recherche de la plus grande synergie.

Les filiales informatiques dédiées du groupe sont mobilisées pour la fourniture et la maintenance du système d'information (Euro-Information), ainsi que pour la numérisation et l'archivage électronique (Euro-TVS).

La sous-traitance d'activités à des entités hors groupe, ne relevant pas de la supervision du GACM SA, du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, est exceptionnelle.

On signalera cependant que dans l'attente du recrutement d'un responsable de la fonction de contrôle indépendante de *compliance*, Partners Assurances SA a temporairement confié la charge de la fonction au cabinet spécialisé Compliance4Business (du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 suivi d'un accompagnement jusqu'au 31 mars 2021). Ce recrutement opéré, la réintégration de la fonction a été approuvée par le conseil d'administration ainsi que par les autorités de contrôle.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

3

PROFIL DE RISQUE

A. INTRODUCTION	28	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	32
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	28	1. Description des principaux risques	32
1. Description des principaux risques	28	2. Exposition au risque	32
2. Exposition au risque	28	3. Gestion du risque	32
3. Gestion du risque	29	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	33
4. Analyse de sensibilité au risque	29	1. Description des principaux risques	33
C. RISQUE DE MARCHÉ	29	2. Exposition au risque	33
1. Description des principaux risques	29	3. Gestion du risque	33
2. Exposition au risque	29	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	34
3. Gestion du risque	30	1. Description des principaux risques	34
4. Analyse de sensibilité au risque	30	2. Suivi et gestion du risque	34
D. RISQUE DE CRÉDIT	31	H. AUTRES INFORMATIONS	34
1. Description des principaux risques	31		
2. Exposition au risque	31		
3. Gestion du risque	31		
4. Analyse de sensibilité au risque	31		

A. INTRODUCTION

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le SCR au 31 décembre 2020, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	5 126
SCR de contrepartie	1 574
SCR de souscription vie	358
SCR de souscription santé	499
SCR de souscription non-vie	6 552
BSCR	10 304
SCR opérationnel	3 017
Ajustement pour impôts	- 754
SCR final	12 567

Le risque de souscription non-vie et le risque de marché sont les risques prépondérants de la société.

Des analyses ont été menées afin de vérifier que les calibrages des SCR de la formule standard sont bien adaptés au profil de risque de Partners Assurances SA.

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par ses activités, la société est principalement exposée aux risques de souscription d'assurance non-vie. Les risques de souscription vie et santé ont des poids marginaux dans le SCR global.

Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque de catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période ;
- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque de catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Partners Assurances SA développe et commercialise une gamme de produits d'assurance dommages à destination d'une clientèle de particuliers du marché belge.

SCR

Le SCR de souscription non-vie est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR prime et réserve	5 182
SCR rachat	28
SCR catastrophe	2 918
SCR de souscription non-vie	6 552

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de prime et réserve notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile et de catastrophe dans une moindre mesure.

b. Évolution du risque

Il n'y a pas eu d'évolution majeure du risque en 2020.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque important.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Depuis 2007, les branches automobile et multirisque habitation sont cédées *via* une réassurance en quote-part.

b. Suivi du risque

Le niveau de sinistralité est surveillé trimestriellement.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Le principal risque de marché pesant sur la société est le risque actions et assimilés. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes de la société.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente durable sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché impacte également les ratios Solvabilité II.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

4. Analyse de sensibilité au risque

Il n'y a pas lieu de tester des scénarios de stress technique pour Partners Assurances SA dans la mesure où une grande partie des risques souscrits est quasiment intégralement réassurée en quote-part.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

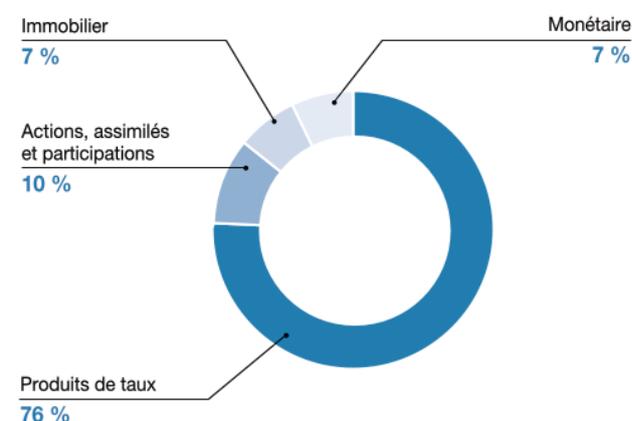
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2020 (en valeur nette comptable – VNC) est la suivante :



SCR

Le risque de marché représente 30 % du SCR global de Partners Assurances SA.

Les risques de marché sont importants notamment le risque actions et de *spread* :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR taux	281
SCR actions	3 278
SCR immobilier	317
SCR <i>spread</i>	1 757
SCR change	4
SCR concentration	-
SCR de marché	5 126

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2020, la part des actifs risqués (principalement actions et immobilier) est stable.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte antiblanchiment de la société.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement par canton de gestion au sein de la société. Ils fournissent des informations à la direction des investissements leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont effectuées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2020 a notamment été réalisée sur les scénarios suivants :

- une hausse des taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprise.

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2020	31/12/2019
AAA – A	86 %	85 %
BBB ou moins – Non noté	14 %	15 %
TOTAL	100 %	100 %

SCR

Détail du SCR de crédit (en milliers d'euros)

SCR de marché	5 126
SCR <i>spread</i>	1 757
SCR de contrepartie	1 574

Le SCR de *spread* est le second risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 9 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La répartition entre les obligations souveraines et les obligations d'entreprise en portefeuille est restée stable cette année.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de *rating* et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait *via* :

- des limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur la réassurance est limité par le nantissement de titres soumis à un certain nombre de critères.

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du *ratio* de Solvabilité II au 31 décembre 2020 a été réalisée sur les scénarios suivants :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* des obligations souveraines.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2020, la majorité des actifs détenus par la société sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée globalement stable sur l'année.

c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré par un *stress test* permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

b. Suivi du risque

En complément, le suivi du risque est organisé autour :

- d'un suivi trimestriel du degré de liquidité des actifs ;
- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie : il permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de la société.

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions sans prise en compte de primes futures et les provisions *Best Estimate*, est de 31 000 euros à fin 2020.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 18 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2020.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour Partners Assurances SA.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par la fréquence ou la gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du groupe qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du groupe afin d'aboutir à une vision globale des risques.

Partners Assurances SA a élaboré un *Business Continuity Plan* (BCP) pour les 24 agences et un pour le siège.

Ces plans sont déclinés en fonction de 3 scénarios qui portent sur :

- l'indisponibilité totale des locaux ;
- l'indisponibilité des moyens humains ;
- l'indisponibilité de l'informatique.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Annuellement, le BCP est testé par un exercice de repli. Par ailleurs, périodiquement un exercice de plan de reprise d'activité (PRA) est réalisé. Ce plan de reprise d'activité a été mis en place par la direction informatique qui permet, en cas d'incident grave, de reprendre l'activité dans un délai réduit.

La simulation d'une panne informatique majeure permet de vérifier que les données jugées essentielles sont reprises correctement et que certaines applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Il s'agit notamment des risques liés au changement climatique.

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt Partners Assurances SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

2. Suivi et gestion du risque

Les risques quantifiables font l'objet de suivi ou d'études spécifiques.

Le GACM SA est engagé dans une démarche de limitation du réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'offre produits, de la gestion des contrats, des investissements ou en tant que société responsable.

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction de contrôle indépendante. La conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. La conformité travaille en relation avec la conformité du GACM SA, sa société mère.

H. AUTRES INFORMATIONS

Dépendance entre les risques

Partners Assurances SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre module et sous-module de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



A. ÉVALUATION DES ACTIFS	36	C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	41
1. Méthode de valorisation des actifs financiers	36	D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE	42
2. Valorisation des actifs financiers	37		
3. Autres actifs	37	E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	42
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	38	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	42
1. Tableau récapitulatif par activité	38	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	42
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	38		
3. Hypothèses principales	39		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	39		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	40		
6. Créances de réassurance	40		

Actifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	853	1 565	- 712
Investissements	47 569	42 460	5 109
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	82 965	89 174	- 6 209
Autres actifs	8 868	4 920	3 947
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 576	16 576	0
TOTAL DE L'ACTIF	156 831	154 694	2 136

Passifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	102 416	106 585	- 4 169
Provisions techniques vie	6 784	6 855	- 71
Autres passifs	15 924	13 892	2 032
TOTAL DU PASSIF	125 124	127 332	- 2 208
Capitaux propres	31 707	27 363	4 344

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

La réévaluation du poste « Autres actifs » porte principalement sur la comptabilisation du droit d'utilisation des actifs associés à des contrats de location (3 809 milliers d'euros), conformément aux dispositions de la norme IFRS 16.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société Partners Assurances SA hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché *via* le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 : moyenne « cours offert-demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2020 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour l'immobilier, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les fonds d'investissement (à capital-risque, immobilier), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les agencements, matériel de bureau et liquidités, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

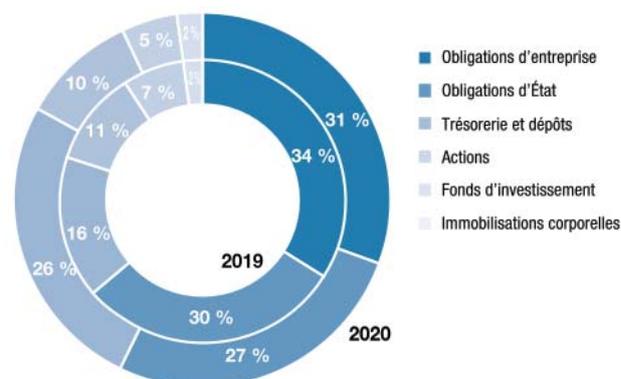
67,1 % des actifs de la société sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. 25,8 % (liquidités principalement) résultent de valorisations au prix de revient. Les 7,1 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations *via* le contributeur de données BLOOMBERG (2,9 %), de fonds d'investissement immobilier (2,2 %) et d'immobilier (2,0 %).

2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société Partners Assurances SA (hors coupon couru) sont comme dans l'exercice précédent principalement composés d'obligations d'entreprise et d'État pour respectivement 31 % et 27 % à fin 2020.

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31 décembre 2020, soit une valorisation totale de 64 998 milliers d'euros.

→ RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 5,7 % du total bilan, soit 8 868 milliers d'euros, et sont composés des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	3 523	2 639	884
Créances nées d'opérations de réassurance	0	79	- 79
Autres créances (hors assurances)	1 398	806	592
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3 810	4 711	- 901
Impôt différé actif	138	306	- 168
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	8 868	8 540	327

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Dans le bilan prudentiel, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation (*Best Estimate*). Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des flux de trésorerie générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais, l'inflation, la participation aux bénéficiaires. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes.

À cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une entreprise d'assurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur.

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31 décembre 2020 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)		Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	99 087	2 660	101 747
	Santé NSLT	479	190	669
	Vie	6 639	145	6 784
Sous-total Brutes		106 204	2 996	109 200
Cédées	Non-vie	82 638		82 638
	Santé NSLT	26		26
	Vie	301		301
Sous-total Cédées		82 965	-	82 965
TOTAL NETTES		23 239	2 996	26 235

Pour le calcul des provisions, la segmentation en différentes lignes d'activité (LoB, *Lines of Business*) requise sous Solvabilité II est respectée.

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

Provisions non-vie et santé NSLT

Les provisions *Best Estimate* se décomposent en provisions pour sinistres et provisions pour primes.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont composées de la projection des sinistres survenus et des frais liés à ces sinistres (frais de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Les provisions hors frais sont estimées à partir de méthodes actuarielles classiques (utilisation de triangles de liquidation pour projeter l'évolution des charges de sinistres et des règlements de sinistres). Ces provisions sont ensuite écoulees jusqu'à l'extinction des sinistres grâce à une cadence de liquidation, les flux sont actualisés avec la courbe des taux. À noter que l'ensemble des calculs est effectué *a minima* par ligne d'activité. Les frais futurs rattachés aux provisions pour sinistres sont ensuite pris en compte en appliquant un taux de frais aux montants des sinistres projetés.

Provisions pour primes

Les provisions pour primes représentent les engagements d'assurance découlant des primes à acquérir pour lesquelles l'assureur est déjà engagé à la date de calcul. Les flux de prestations sont calculés à partir d'un S/P BE (avec S la charge ultime BE) estimé sur une moyenne des observations passées.

Tout comme la provision pour sinistres, la provision pour primes tient compte des frais générés par la gestion des contrats et des sinistres (frais d'acquisition, d'administration, de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Provisions cédées

Les provisions *Best Estimate* cédées sont calculées en appliquant le taux de cession des provisions sociales par année de survenance aux provisions BE brutes de réassurance. Par ailleurs, elles tiennent compte de l'ajustement dû à la perte en cas de défaut du ou des réassureurs.

Provisions vie

Les provisions constituées ont pour objet de couvrir l'augmentation du risque au cours de la vie du contrat. Elles sont calculées comme la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Pour le calcul des provisions *Best Estimate*, le portefeuille est supposé en *run-off* et les flux futurs sont projetés jusqu'à l'extinction des contrats et actualisés avec la courbe des taux.

Méthodes de calcul retenues pour la marge pour risque

La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC) conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2019/981.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (ou *volatility adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2021.

La correction pour volatilité de 7 bp a été utilisée. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart (en montant)	Écart (en %)
Provisions techniques SII	109 200	109 642	442	0,4 %
Fonds propres disponibles	31 707	31 605	- 102	- 0,3 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	31 707	31 605	- 102	- 0,3 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	31 569	31 467	- 102	- 0,3 %
SCR	12 567	12 622	55	0,4 %
Ratio de couverture du SCR	252 %	250 %	- 2 pts	- 0,8 %
MCR	3 700	3 700	0	0,0 %
Ratio de couverture du MCR	853 %	850 %	- 3 pts	- 0,3 %

Les provisions sans correction pour volatilité sont supérieures de 0,4 % aux provisions calculées avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du SCR passe de 252 % à 250 %, soit une baisse de 2 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 853 % à 850 %, soit une baisse de 3 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Non-vie et santé NSLT

Pour les sinistres non-vie et santé NSLT, le niveau d'incertitude réside dans l'estimation de la sinistralité à l'ultime. Celle-ci est estimée par la méthode de *Chain Ladder* et des *backtestings* sont réalisés afin de valider la pertinence de celle-ci.

Incertitude liée à la crise sanitaire et économique

La crise sanitaire et économique engendre des incertitudes supplémentaires au niveau de la sinistralité. Lorsque les informations étaient insuffisantes pour déterminer précisément le niveau de celle-ci, l'hypothèse la plus prudente a été retenue pour l'estimation des provisions *Best Estimate*.

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

<i>(en milliers d'euros)</i>		Provisions sociales	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	106 060	99 087	2 660	101 747
	Santé NSLT	524	479	190	669
	Vie	6 855	6 639	145	6 784
Sous-total Brutes		113 440	106 204	2 996	109 200
Cédées	Non-vie	88 865	82 638		82 638
	Santé NSLT	26	26		26
	Vie	283	301		301
Sous-total Cédées		89 174	82 965	-	82 965
TOTAL NETTES		24 266	23 239	2 996	26 235

Non-vie et santé NSLT

La principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient de la méthodologie de calcul employée.

Dans les comptes sociaux, l'évaluation des provisions pour sinistres repose essentiellement sur une méthode dite dossier par dossier, et le cas échéant sur des méthodes statistiques, alors que sous Solvabilité II, des méthodes statistiques sont employées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les provisions pour primes dans les comptes sociaux, le résultat technique d'un contrat n'est comptabilisé qu'une fois l'acquisition de la prime effective (et la perte est constatée dès l'émission par le biais de la PREC). Dans le référentiel Solvabilité II, le résultat futur associé aux risques inclus dans la frontière des contrats Solvabilité II est directement intégré aux fonds propres.

Vie

L'écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation différente des flux.

6. Créances de réassurance

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de créances de réassurance dans les comptes sociaux. L'an passé, elles s'élevaient à 79 milliers d'euros et étaient maintenues dans le bilan prudentiel à leur montant social.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 10,2 % du total bilan, soit 15 924 milliers d'euros. Ils ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II et sont composés de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 888	26	4 862
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	117	118	- 1
Dettes nées d'opérations d'assurance	3 546	3 307	239
Autres dettes (hors assurances)	2 305	2 104	201
Impôt différé net passif	891	1 015	- 123
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4 177	4 936	- 759
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	15 924	11 506	4 418

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

L'impôt différé net passif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

Reconnaissance des impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	Variations
ID sociaux	- 236	- 365	130
ID revalorisation <i>Best Est.</i>	267	552	- 285
ID revalorisation actifs fi.	814	563	251
ID autres retraitements	- 92	- 41	- 51
Impôt différé net passif	754	709	45

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur pour l'entité fiscale indépendante, à savoir 25 %.

D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE

Aucune méthode alternative de valorisation n'est utilisée.

E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Aucune hypothèse concernant les décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Aucune hypothèse n'est faite concernant le comportement des preneurs d'assurance.

5

GESTION DU CAPITAL



A. FONDS PROPRES	44	C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	48
1. Politique de gestion des fonds propres	44		
2. Structure et montants des fonds propres disponibles	44		
3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II	45		
4. Structure, qualité et exigibilité des fonds propres	46	D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	48
B. SCR ET MCR	47	E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	48
1. Définitions	47		
2. Ratios de solvabilité	47		
3. Points méthodologiques	47		
4. Résultats	47	F. AUTRES INFORMATIONS	48

A. FONDS PROPRES

Sous Solvabilité II, les fonds propres sont égaux à la différence entre les actifs et les passifs du bilan valorisés selon les principes Solvabilité II, augmentée des emprunts subordonnés et diminuée des dividendes à verser et des fonds propres relatifs aux fonds cantonnés non disponibles.

Les fonds propres sont classés en trois catégories (*Tiers*). Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée en fonction de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée.

Les définitions des trois niveaux de la règle du *tiering* sont les suivantes :

- le niveau 1 (*Tier 1*) correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continûment et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et les éléments dits non restreints ;
- le niveau 2 (*Tier 2*) comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables ;
- le niveau 3 (*Tier 3*) comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer majoritairement dans la catégorie « fonds propres *Tier 1* non restreint ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2019/981.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles s'élèvent à 31 707 milliers d'euros à fin 2020, contre 32 631 milliers d'euros à fin 2019. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	%
Capital social	7 835	7 835	0	0 %
Primes liées au capital social	7 915	7 915	0	0 %
Réserve de réconciliation	15 819	16 575	- 756	- 5 %
Position active d'impôts différés	138	306	- 168	- 55 %
Fonds propres SII disponibles	31 707	32 631	- 924	- 3 %

Le capital social

Le capital social de Partners Assurances SA, entièrement appelé, s'élève à 7 835 milliers d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Primes liées au capital social

Les primes liées au capital social s'élèvent à 7 915 milliers d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 15 819 milliers d'euros à fin 2020, en baisse de 756 milliers d'euros par rapport à fin 2019. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires**, composées des autres réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice, pour 11 613 milliers d'euros à fin 2020, contre 11 612 milliers d'euros à fin 2019 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs**. Celle-ci représente 4 206 milliers d'euros nets d'impôts différés passifs à fin 2020, contre 4 963 milliers d'euros nets d'impôts différés passifs à fin 2019.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

Dans le cas de la société Partners Assurances SA, il n'y a pas de déduction à opérer.

Position active d'impôts différés

Au 31 décembre 2020, le montant de l'impôt différé actif est de 138 milliers d'euros, contre un montant de 306 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en Tier 3 dans les capitaux propres Solvabilité II.

3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

Tableau de variation des capitaux propres sociaux vers Solvabilité II

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	%
Capital social	7 835	7 835	0	0 %
Primes liées au capital social	7 915	7 915	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	11 613	11 612	0	0 %
Capitaux propres comptables	27 363	27 362	0	0 %
Réévaluation des placements	4 398	3 933	464	12 %
Réévaluation des provisions techniques	- 1 969	- 1 033	- 936	- 91 %
Autres ajustements de valeurs	2 669	3 078	- 409	- 13 %
Position nette passive d'impôts différés	- 891	- 1 015	123	12 %
Position active d'impôts différés	138	306	- 168	- 55 %
Capitaux propres SII	31 707	32 631	- 924	- 3 %
Fonds propres SII disponibles	31 707	32 631	- 924	- 3 %

Tableau établi sur la base des QRT S.02 et S.23.

4. Structure, qualité et exigibilité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles de Partners Assurances SA au 31 décembre 2020 s'élèvent à 31 707 milliers d'euros et sont majoritairement classés en fonds propres de *Tier 1* non restreint.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 819	15 819			
Impôt différé actif	138				138
Fonds propres SII disponibles	31 707	31 569	0	0	138

Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 31 707 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres Solvabilité II disponibles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 819	15 819			
Impôt différé actif	138				138
Fonds propres SII éligibles SCR	31 707	31 569	0	0	138

Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 31 569 milliers d'euros.

L'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'explique par les règles de limitation par *Tier* des fonds propres Solvabilité II éligibles à la couverture du MCR : les provisions pour impôt différé actif ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 819	15 819			
Impôt différé actif					
Fonds propres SII éligibles MCR	31 569	31 569	0	0	0

B. SCR ET MCR

1. Définitions

Pour rappel, le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres à détenir en permanence et en dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

2. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles :

(en milliers d'euros)	2020
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	31 707
SCR	12 567
Ratio de couverture du SCR	252 %

(en milliers d'euros)	2020
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	31 569
MCR	3 700
Ratio de couverture du MCR	853 %

Le MCR s'élève à 3 700 milliers d'euros, soit 29 % du SCR.

3. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

Le *dampener* est un mécanisme d'ajustement symétrique : il permet d'atténuer le choc actions en cas de baisse du marché actions.

c. Ajustement pour impôt

L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

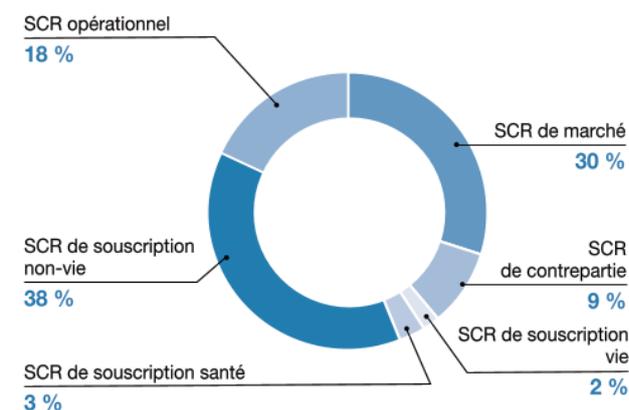
4. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2020 s'élève à 12 567 milliers d'euros :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	5 126
SCR de contrepartie	1 574
SCR de souscription vie	358
SCR de souscription santé	499
SCR de souscription non-vie	6 552
BSCR	10 304
SCR opérationnel	3 017
Ajustement pour impôts	- 754
SCR final	12 567

Les principaux risques sont les risques de souscription non-vie et de marché.



C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Les conditions sont respectées.

F. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à ajouter.

6

ANNEXES



États publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par ligne d'activité
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	138
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	853
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	47 569
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	525
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	6 355
Actions - cotées	R0110	6 355
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	37 553
Obligations d'État	R0140	17 477
Obligations d'entreprise	R0150	20 076
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 136
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	82 965
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	82 664
Non-vie hors santé	R0290	82 638
Santé similaire à la non-vie	R0300	26
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	301
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	301
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 523
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 398
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	16 576
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 810
Total de l'actif	R0500	156 831

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	102 416
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	101 747
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	99 087
Marge de risque	R0550	2 660
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	669
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	479
Marge de risque	R0590	190
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 784
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 784
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	6 639
Marge de risque	R0680	145
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	367
Dépôts des réassureurs	R0770	117
Passifs d'impôts différés	R0780	891
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 546
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 888
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 305
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 810
Total du passif	R0900	125 124
Excédent d'actif sur passif	R1000	31 707

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rassurance santé (Rassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)						
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	C0070	C0080				C0090	C0100	C0150				C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0190	C0200	C0210
				C0040	C0050														C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0					0	0	0	0			0	0	0							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisration et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																							
Meilleure estimation																							
Meilleure estimation brute	R0030	0		0				6 639	0	6 639		0	0	0	0	0							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisration et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0				301	0	301		0	0	0	0	0							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisration et de la réassurance finie	R0090	0		0				6 338	0	6 338		0	0	0	0	0							
Marge de risque	R0100	0	0					145	0	145	0			0	0	0							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																						
Meilleure estimation	R0120																						
Marge de risque	R0130																						
Provisions techniques - Total	R0200	0	0					6 784	0	6 784	0			0	0	0							

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																			
Meilleure estimation																			
Provisions pour primes																			
Brut - total	R0060	480	-52	0	5 323	2 703	0	1 727	441	0	35	0	19	0	0	0	0	0	10 675
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	4 144	1 792	0	949	301	0	-15	0	0	0	0	0	0	0	7 170
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	480	-52	0	1 179	911	0	778	140	0	50	0	19	0	0	0	0	0	3 505
Provisions pour sinistres																			
Brut - total	R0160	19	32	0	75 026	1 942	0	3 864	4 241	0	2 546	0	1 220	0	0	0	0	0	88 890
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	26	0	65 615	1 395	0	2 848	3 512	0	2 093	0	5	0	0	0	0	0	75 493
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	19	6	0	9 411	548	0	1 016	729	0	454	0	1 216	0	0	0	0	0	13 397
Total meilleure estimation - brut	R0260	499	-20	0	80 349	4 645	0	5 590	4 681	0	2 581	0	1 239	0	0	0	0	0	99 565
Total meilleure estimation - net	R0270	499	-46	0	10 590	1 458	0	1 793	869	0	504	0	1 235	0	0	0	0	0	16 902
Marge de risque	R0280	190	0	0	1 713	236	0	290	140	0	81	0	200	0	0	0	0	0	2 850
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																		
Meilleure estimation	R0300																		
Marge de risque	R0310																		
Provisions techniques - Total																			
Provisions techniques - Total	R0320	689	-20	0	82 062	4 881	0	5 880	4 822	0	2 663	0	1 439	0	0	0	0	0	102 416
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	26	0	69 759	3 187	0	3 797	3 813	0	2 078	0	5	0	0	0	0	0	82 664
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	689	-46	0	12 303	1 694	0	2 083	1 009	0	585	0	1 435	0	0	0	0	0	19 752

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **2020** 1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement												
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	1 137
N-9	R0160	10 814	5 668	1 113	635	434	551	286	179	896	149		
N-8	R0170	12 287	6 622	1 234	767	599	571	413	799	169			
N-7	R0180	13 172	7 323	1 321	1 012	483	390	293	787				
N-6	R0190	16 039	7 700	1 323	1 204	1 055	930	451					
N-5	R0200	16 859	6 353	1 936	645	570	851						
N-4	R0210	19 137	6 690	1 419	844	1 033							
N-3	R0220	17 018	6 856	1 567	1 368								
N-2	R0230	18 146	7 304	1 564									
N-1	R0240	19 046	6 542										
N	R0250	17 435											

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	1 137	1 137
R0160	149	20 723
R0170	169	23 462
R0180	787	24 782
R0190	451	28 702
R0200	851	27 214
R0210	1 033	29 122
R0220	1 368	26 810
R0230	1 564	27 014
R0240	6 542	25 588
R0250	17 435	17 435
Total	31 487	251 989

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement												
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	7 285
N-9	R0160	0	0	0	0	3 877	3 478	2 369	2 341	1 372	1 262		
N-8	R0170	0	0	0	4 527	4 710	3 991	3 436	2 710	4 774			
N-7	R0180	0	0	5 575	6 235	4 793	4 248	4 044	3 373				
N-6	R0190	0	7 060	6 981	5 135	3 977	3 041	2 546					
N-5	R0200	21 117	9 688	7 511	6 195	5 978	5 646						
N-4	R0210	16 766	10 463	8 858	7 092	7 393							
N-3	R0220	16 683	11 220	9 183	9 125								
N-2	R0230	26 600	15 312	15 527									
N-1	R0240	19 270	10 335										
N	R0250	20 043											

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	4 848
R0160	1 414
R0170	4 973
R0180	3 625
R0190	2 754
R0200	5 976
R0210	7 883
R0220	9 599
R0230	16 225
R0240	10 955
R0250	20 639
Total	88 890

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	109 200	0	0	442	0
Fonds propres de base	R0020	31 707	0	0	-102	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	31 707	0	0	-102	0
Capital de solvabilité requis	R0090	12 567	0	0	55	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	31 569	0	0	-102	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 835	7 835			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	7 915	7 915			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	15 819	15 819			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	138				138
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	31 707	31 569	0	0	138
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	31 707	31 569	0	0	138
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	31 569	31 569	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	31 707	31 569	0	0	138
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	31 569	31 569	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	12 567				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,52				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,53				

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	31 707
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	15 888
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	15 819
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	489
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	489

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 126		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 574		
Risque de souscription en vie	R0030	358		0
Risque de souscription en santé	R0040	499		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	6 552		0
Diversification	R0060	-3 806		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 304		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 017
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-754
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	12 567
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	12 567
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-754
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-754
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-3 330

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	2 438

		C0020	C0030
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	499	75
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	425
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	10 590	2 540
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	1 458	1 403
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	1 793	1 053
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	869	255
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	504	190
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	1 235	2 881
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	133

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	6 338	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 571
Capital de solvabilité requis	R0310	12 567
Plafond du MCR	R0320	5 655
Plancher du MCR	R0330	3 142
MCR combiné	R0340	3 142
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

